



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la Maison de la Culture de Havre-aux-Maisons, le 15 septembre 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Une douzaine de personnes assistent également à la séance.

A1509-471

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 2.

A1509-472

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc,

il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.1.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet pilote sur le transport des matières résiduelles de L'Île-d'Entrée
 - 7.2 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.2.1 Projet de création d'un parc régional – Terres publiques des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.2.2 Autorisation de signature – Bail de location avec Béton provincial – Zone industrielle
 - 7.3 Développement du milieu et des communications



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

- 7.3.1 Demande d'aide financière – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet soutien aux projets structurants – Projet « Journée les Îles à l'Hôtel de Ville de Montréal »
- 7.3.2 Fonds de développement des territoires – Comité ZIP – Projet « Accès à la baie du Bassin »

7.4 Réglementation municipale

- 7.4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent
- 7.4.2 Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses d'immobilisation et un emprunt relatifs au renouvellement du parc de véhicules

8. Affaires diverses :

- Sélection des candidats – Formation Pompier 1
- Adoption et dépôt du rapport annuel 2014 – Service de sécurité incendie (SSI) – Schéma de couverture de risques
- Demande d'aide financière – Investissement en sécurité incendie
- Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Autorisation d'appel d'offres et approbation des critères de pondération – Acquisition d'un camion autopompe-citerne
- Confirmation au MCC – Renouvellement de l'entente de développement culturel

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1509-473

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 AOÛT 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du dernier procès-verbal de la séance tenue le 18 août 2015.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1509-474

RAPPORT DES COMITÉS

Air Canada – Annulation de certains vols

Le maire nous informe de la décision d'Air Canada d'annuler certains vols en septembre. Le maire dénonce cette situation et compte réagir par l'élaboration d'un argumentaire visant à améliorer le service de transport aérien aux Îles-de-la-Madeleine lequel sera présenté au gouvernement du Québec ultérieurement.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

A1509-475

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 6 au 27 août 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 405 871,71 \$.

A1509-476

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1509-477

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet pilote sur le transport des matières résiduelles de L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le service de collecte et de transport des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire incluant le village de L'Île-d'Entrée;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la situation géographique de L'Île-d'Entrée, la Municipalité doit utiliser les services du traversier pour le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de transport des matières résiduelles représentent une dépense importante pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Société des transports du Québec souhaitent conclure une entente pour la réalisation d'un projet pilote de transport des matières résiduelles au bénéfice des citoyens de L'Île-d'Entrée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise son président, Jonathan Lapierre, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif au projet pilote pour la collecte des matières résiduelles à L'Île-d'Entrée avec la Société des traversiers du Québec.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1509-478

Projet de création d'un parc régional – Terres publiques des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le projet de créer un parc régional sur les terres publiques des Îles-de-la-Madeleine figure comme intervention environnementale prioritaire au plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le territoire public compte pour 30 % de la superficie totale de l'archipel et que celui-ci abrite des écosystèmes d'une grande richesse et d'une grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux à l'égard de ce territoire tant du point de vue environnemental, social qu'économique;

CONSIDÉRANT QUE le statut de parc régional est reconnu au Québec comme étant un outil efficace de gestion du territoire public tenant compte des particularités locales du territoire, mais aussi des utilisateurs et des activités qui s'y pratiquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend favoriser et assumer une plus grande prise en charge du milieu quant à la gestion et au développement de ce territoire;

CONSIDÉRANT QU' une étude de préfaisabilité réalisée par le CERMIM en 2014 tend à démontrer que la création d'un parc régional sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine serait bénéfique pour le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE) recommande au conseil d'agglomération de poursuivre les démarches d'analyse et de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, par son Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, poursuive les démarches d'analyse et de consultation à l'égard de la création d'un parc régional sur les terres publiques des Îles-de-la-Madeleine.

A1509-479

Autorisation de signature – Bail de location avec Béton provincial – Zone industrielle

CONSIDÉRANT QU' avec l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé en juin 2010, il a été décrété que les nouveaux usages industriels lourds devraient s'implanter dans une zone industrielle réservée à cette fin et située en bordure du Centre de gestion des matières résiduelles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a aménagé un espace industriel afin d'y permettre l'implantation d'industries lourdes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Béton Provincial 9306-0523 Québec inc. a signifié son intérêt pour la location à long terme d'un terrain en zone industrielle afin d'y installer une usine de fabrication de béton préparé;

CONSIDÉRANT QU' une entente sous forme de bail doit être signée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise la signature d'un bail comportant la location de l'espace industriel désigné comme étant le lot 5 490 216 du cadastre du Québec;

que le greffier soit autorisé à signer tout document relatif à cette location.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1509-480

Demande d'aide financière – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet soutien aux projets structurants – Projet « Journée les Îles à l'Hôtel de Ville de Montréal »

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration qui lie la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce partenariat sont de favoriser le réseautage et les échanges et le rayonnement des Îles à Montréal;

CONSIDÉRANT la tenue, le 20 octobre 2015, d'une journée économique à l'Hôtel de Ville de Montréal à laquelle prendront part une vingtaine d'entreprises madeliniennes;

CONSIDÉRANT QUE cette journée permettra aux entrepreneurs madelinots d'aller à la rencontre d'entrepreneurs montréalais afin de créer des liens d'affaires et partager leurs expertises;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le dépôt d'une demande de contribution financière dans le cadre du programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet soutien aux projets structurants pour le projet « Journée les Îles à l'Hôtel de Ville de Montréal »;

qu'il autorise également, la directrice générale adjointe et directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

A1509-481

Fonds de développement des territoires – Comité ZIP – Projet « Accès à la baie du Bassin »

CONSIDÉRANT QUE la baie du Bassin constitue un plan d'eau important qui regroupe une multitude d'utilisateurs, dont l'ensemble des mariculteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'accès public se traduit maintenant par des conflits d'utilisation du sol qui risquent d'affecter des activités économiques d'envergure, telle la mariculture;

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP soutient une démarche concertée de recherche de solution avec les mariculteurs et les utilisateurs du plan d'eau qui vise l'aménagement d'un accès public;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par le comité ZIP concernant l'aménagement d'un accès public à la baie du Bassin;

CONSIDÉRANT QUE le projet du comité ZIP répond aux objectifs liés au projet de territoire – Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,
sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération intervienne afin de soutenir le projet « Accès à la baie du Bassin » du comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine et autorise l'attribution d'une contribution financière de 5 896 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

que le conseil d'agglomération mandate la directrice générale adjointe et directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, pour finaliser les modalités liées à l'attribution de cette contribution et l'autorise à signer tous les documents à cet effet.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1509-482

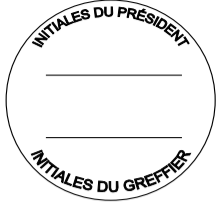
Avis de motion – Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

Le conseiller, Léon Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent.

A1509-483

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses d'immobilisation et un emprunt relatifs au renouvellement du parc de véhicules

Le conseiller, Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses d'immobilisation et un emprunt relatifs au renouvellement du parc de véhicules.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

AFFAIRES DIVERSES

A1509-484

Sélection des candidats – Formation Pompier 1

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel afin de répondre aux besoins des services de sécurité incendie des municipalités;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT la réponse reçue le 7 juillet dernier de la ministre de la Sécurité publique, Lise Thibault, confirmant un soutien financier pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a présenté au conseil d'agglomération une liste de candidats parmi laquelle seize seront sélectionnés pour la formation Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la formation d'un premier groupe de seize pompiers volontaires – Formation Pompier 1 – conformément à la liste déposée par le Service de sécurité incendie.

A1509-485

Adoption et dépôt du rapport annuel 2014 – Service de sécurité incendie (SSI) – Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie a rendu obligatoire par les MRC l'élaboration d'un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le 8 septembre 2009 son schéma de couverture de risques en sécurité incendie lequel est entré en vigueur en juillet 2010;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la Loi, le conseil doit adopter par voie de résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent ainsi que pour les projets prévus pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le rapport annuel d'activité tel qu'il a été déposé par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique conformément à la loi.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

A1509-486

Demande d'aide financière – Investissements en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a déposé au conseil d'agglomération une liste des besoins et travaux devant être réalisés, à court ou moyen terme, afin de bonifier ses interventions en matière de sauvetage et de combat des incendies;

CONSIDÉRANT QUE des investissements importants doivent être effectués, tant pour des travaux d'infrastructures aux trois casernes de pompiers que pour des équipements de sécurité incendie et de sauvetage en milieu difficile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite présenter auprès du gouvernement du Québec une demande de soutien financier relativement à ce projet nécessitant des investissements importants;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ou tout autre programme pour lequel ce projet, en tout ou en partie, pourrait être admissible et qu'il soit autorisé à signer tout document à cette fin.

A1509-487

Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la première version du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est entrée en vigueur le 15 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que : « *Le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité* »;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération amorce la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie et qu'il annonce qu'une version préliminaire sera déposée avant la fin de l'année 2016.

A1509-488

Autorisation d'appel d'offres et approbation des critères de pondération – Acquisition d'un camion autopompe – citerne

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, le 9 février 2010, un règlement d'emprunt relatif à la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération doit procéder au remplacement du camion-citerne en fonction des exigences imposées par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité incendie à l'effet d'acquérir un camion autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer un appel d'offres relativement à l'acquisition d'un camion autopompe-citerne;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues selon la méthode de pondération suivante :

- a) la somme des prix ventilés de toutes les catégories « Sous-total », compte pour un nombre de points équivalent (1 \$ = 1 point);
- b) chaque année modèle du véhicule, antécédente à 2016, équivaut à 15 000 points;
- c) chaque journée calendrier du délai de livraison auquel le soumissionnaire s'engage à livrer le véhicule sur la formule officielle de soumission, équivaut à 135 points;

La soumission conforme qui obtient le résultat le plus bas de la somme des points (A + B + C), sera considérée comme étant la plus basse.

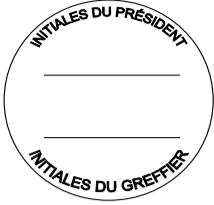
A1509-489

Confirmation au ministère de la Culture et des Communications – Renouvellement de l'entente de développement culturel

CONSIDÉRANT la fin de l'entente de développement culturel 2014-2015 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre d'actions découlant de la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications offre à la Municipalité de bonifier cette entente de 5 000 \$ pour des actions reliées aux bibliothèques, telles que la lecture et l'écriture, et ce, conditionnellement à ce que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine réserve un montant équivalent à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications souhaite recevoir une résolution d'intention qui témoigne de la volonté du conseil à renouveler l'entente de développement culturel pour l'année financière 2015-2016 et pour un montant de 35 000 \$;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-09-15

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération témoigne par cette résolution d'intention de sa volonté à renouveler l'entente de développement culturel pour un montant de 35 000 \$ ayant pour signataire le maire, Jonathan Lapierre, et pour mandataire responsable la régisseuse à la culture, au patrimoine et aux bibliothèques, Gabrielle Leblanc.

A1509-490

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Entente relative au transport des matières résiduelles à L'Île-d'Entrée avec la Société des traversiers du Québec
- ❖ Projet de création d'un parc régional – Terres publiques
- ❖ Précision au sujet du genre d'entreprise – Béton provincial
- ❖ Nids-de-poule
- ❖ Problématique de stationnement en bordure du chemin du Quai à Cap-aux-Meules

A1509-491

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 45, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Serge Bourgeois, greffier adjoint